

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Centre des finances publiques  
de NOGENT-SUR-MARNE  
Service des impôts des entreprises  
SIE de NOGENT-SUR-MARNE  
1 rue Jean Sουλès  
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX  
Tél :  
BDF : 30001/00945/0000G050031/95



**Pour nous joindre**

Vos identifiants : dossier : 329247  
siret : 811445410 00012  
Votre correspondant : RONAN SOUBIGOU  
Tél : 01.49.74.21.41 - Fax : 01.48.73.06.19  
Mél : sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr  
Réception : Lundi au vendredi 9h-12h/13h-16h  
et sur rendez-vous ou sur rendez-vous

SASU SOPHROKHEPRI  
188 GR RUE CHARLES DE GAULLE  
94130 NOGENT SUR MARNE

Nature de l'imposition : Taxe sur la valeur ajoutée

Période d'imposition : décembre 2015

A Nogent sur marne, le 11 février 2016

**Objet : Lettre de relance amiable**

Madame, Monsieur,

La déclaration de TVA concernant la période visée ci-dessus ne m'est pas parvenue.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre situation sans délai ou à me contacter pour que nous examinions ensemble **votre dossier et les solutions les plus adaptées** aux difficultés que vous rencontrez.

A défaut, je serai conduit(e) à engager la procédure de taxation d'office autorisée par le Livre des procédures fiscales.

Dans l'hypothèse où vous auriez adressé votre déclaration très récemment, je vous prie de ne pas tenir compte du présent courrier.

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à **l'assurance de ma considération distinguée.**

Ronan Soubigou  
Agent des Finances Publiques

N.B. : Je vous rappelle que l'absence de dépôt de déclarations " néant " ou " créditrices " est susceptible d'entraîner l'application d'amendes fixes.

"Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel."

"La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts."